
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

Portant intégration, nomination et titu-
larisation à titre exceptionnel de cer-
tains candidats dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) en tête :
MATINGOU Théodule.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomia-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des interims des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés
Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

DECRETE :

.../...

